



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 8 mars 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
58	64

Date de convocation

2 mars 2023

Rivières – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Herbasse

**N° de la délibération
2023-129**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 8 mars 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Denis DEROUX, Mme Mélanie DONGEY, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN.

Depuis le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre en 2016, le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Herbasse (SIABH) n'a pas vu ses statuts modifiés. Il en résulte un flou sur les limites de compétences entre le SIABH et ses EPCI membres et sur les limites de leur territoire d'intervention respectifs.

Pour remédier à cette situation, de nombreux échanges ont eu lieu entre les EPCI membres du SIABH, à savoir, ARCHE Agglo (pour 10 communes), Valence Romans Agglo et Porte de Drôme Ardèche pour redéfinition des statuts du syndicat lui permettant d'assurer pleinement la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Herbasse. Ces statuts ont été validés en comité syndical du 30 janvier 2023. Par lettre recommandée du 2 février 2023, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse a notifié à ARCHE Agglo la délibération du Comité syndical approuvant la modification de ses statuts ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier recommandé reçu le 2 février 2023 notifiant à ARCHE Agglo la délibération 01a du Comité syndical du 30 janvier 2023 du Syndicat Intercommunal du Bassin versant de l'Herbasse approuvant la modification de ses statuts ;

Considérant les nouveaux statuts du SIABH annexé à la délibération 01a du SIABH ;

Considérant l'avis du bureau du 23 février 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 64 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les nouveaux statuts du SIABH ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 8 mars 2023.